

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 50111

Numéro SIREN : 322 867 789

Nom ou dénomination : ORPAR

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 5733

I. BILAN AU 31/03/2022

A. Bilan actif

En KC	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/03/2022	Net 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	8		8	8
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	673 207		673 207	649 696
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations financières	4 486		4 486	4 486
ACTIF IMMOBILISE	677 702		677 702	654 191
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	61 830	220	61 610	75 840
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	23 803		23 803	23 803
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	45		45	20
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	10		10	13
ACTIF CIRCULANT	85 697	220	85 467	89 676
Frais d'émission d'emprunts à étaler	11 763		11 763	17 292
Primes de remboursement des obligations	1 091		1 091	1 603
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	776 243	220	776 023	772 761

B. Bilan passif

En K€	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel (dont versé :)	61 653	61 653
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 840	34 840
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	6 848	6 848
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	326 616	323 045
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	38 706	25 458
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	97	69
	CAPITAUX PROPRES	468 761
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	PROVISIONS	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	203 526	203 526
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 737	110 872
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	877	45
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267	220
Dettes fiscales et sociales	11	11
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 805	6 165
Autres dettes	38	8
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
	DETTES	307 262
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	776 023	772 761

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2022

En K€	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	Exportation	Total	
Prestations de services	61		61	15
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	61		61	15
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				0
PRODUITS D'EXPLOITATION			61	15
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			782	699
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 528	5 528
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			6 311	6 228
RESULTAT D'EXPLOITATION			(6 251)	(6 212)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			46 217	32 896
Produits financiers de participations			45 669	32 326
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2	120
Autres intérêts et produits assimilés			546	451
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 232	1 201
Dotations financières aux amortissements et provisions			512	511
Intérêts et charges assimilées			720	691
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			44 985	31 695
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			38 735	25 483
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			29	25
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			29	25
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(29)	(25)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			46 278	32 912
TOTAL DES CHARGES			7 572	7 453
BENEFICE OU PERTE			38 706	25 458

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Données (en K€)	2021/2022	2020/2021
Résultat net	38 706	25 458
Amortissements et provisions (dotation-reprise)	29	25
Capacité d'autofinancement	38 735	25 483
Variation des créances d'exploitation	6 052	6 706
Variation des dettes d'exploitation	77	6 161
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6 129	12 867
Flux net de trésorerie générés par l'activité	44 863	38 350
Acquisition d'immobilisations incorporelles / corporelles	/	/
Acquisition d'immobilisations financières	-24 871	-40 858
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-24 871	-40 858
Dividendes versés	-21 887	-19 382
Remboursement d'emprunts	-13 135	42 881
Mouvements sur comptes courants	15 054	-20 969
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-19 968	2 529
Trésorerie clôture	23 848	23 823
Trésorerie ouverture	23 823	23 801
Variation de trésorerie	25	21

IV. ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7	5.1 CAPITAUX PROPRES	16
1.1 BEAUREGARD HOLDING - PRUCHES.....	7	5.2 ETAT DES PROVISIONS	16
1.2 DIVIDENDES REMY COINTREAU.....	7	5.2.1 Provisions pour risques.....	16
1.3 DOMAINES D'ORION HOLDING – CHATEAU MIREBEAU.....	7	5.2.2 Provisions pour charges.....	17
1.4 CONVENTION DE COMPTE COURANT REMY COINTREAU	7	5.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations et autres dépréciations	17
1.5 ACHAT D' ACTIONS REMY COINTREAU.....	8	5.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	18
1.6 ACHAT D' ACTIONS RECOPART	8	5.4 CONCOURS BANCAIRES	19
1.7 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN	8	5.5 PRIME SUR OPTION DE VENTE « PUT »	19
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2022	8	5.6 CHARGES A PAYER.....	20
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	21
3.1 CONVENTIONS COMPTABLES GENERALES.....	9	6.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	21
3.2 CHANGEMENT DE METHODE ET COMPARABILITE DES EXERCICES	9	6.2 RESULTAT FINANCIER	21
3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	9	6.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL	22
3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9	6.4 IMPOT SUR LES BENEFICES	22
3.5 CREANCES ET DETTES.....	10	7. INFORMATIONS DIVERSES	23
3.6 DETTES ET FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT	10	7.1 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	23
3.7 PROVISIONS.....	10	23	
3.8 NOTION DE RESULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL	11	7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	23
3.9 DIVERS	11	7.2.1 Engagements financiers.....	23
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	12	7.2.2 Engagements d'achat d'actions Récopart.....	23
4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	12	7.2.3 Engagements d'achat d'actions Beaugard Holding	23
4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice.....	12	7.2.4 Informations relatives à l'emprunt obligataire échangeable en actions Rémy Cointreau.....	23
4.1.2 Tableau des amortissements.....	13	7.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	24
4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13	24	
4.3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	14	7.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX.....	24
4.4 PRODUITS A RECEVOIR.....	15	7.5 EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE	24
4.5 PRIME DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE	15	7.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2022	25
4.6 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS A ETALER.....	15		
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	16		

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Beaugard Holding - Pruches

La société ORPAR a décidé en date du 15 septembre 2021 de modifier la dénomination sociale de sa filiale et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « Beaugard Holding ».

Le 19 mars 2021, la société Beaugard Holding a signé un contrat d'investissement avec la SOCIETE CIVILE DES PRUCHES et Mesdames Jacqueline et Chantal Gardet, actionnaires de cette dernière. Cet accord porte sur le projet d'acquisition de vignes situées en Champagne, d'une superficie de 2 ha 16, pour un montant de deux millions huit cent huit mille euros (2.808.000 €), financée notamment par la souscription par Beaugard Holding à une augmentation de capital réservée de la SOCIETE CIVILE DES PRUCHES, entraînant une prise de participation majoritaire par Beaugard Holding.

Cette opération a été conditionnée à la purge d'un droit d'information de la SAFER. Le délai ayant expiré le 16 juin 2021 sans intervention de la SAFER, le 6 juillet, l'opération a été réalisée et financée par voie d'avance en compte courant de la part d'Orpar au profit de Beaugard Holding, pour un montant de 993 K€.

Au 31 mars 2022, Orpar détient via Beaugard Holding 66,93 % de la SC des Pruches.

1.2 Dividendes Rémy Cointreau

L'assemblée générale du 22 juillet 2021 de Rémy Cointreau a fixé le montant unitaire du dividende 2020 / 2021 à 1,85 € par action, avec une mise en paiement en numéraire au 1^{er} octobre 2021. ORPAR a perçu à ce titre 36 471 K€ euros le 1^{er} octobre 2021.

1.3 Domaines d'Orion Holding – Château Mirebeau

Orpar a procédé en date du 22 septembre 2021 à la création de la société Domaines d'Orion Holding sous la forme d'une SAS détenue à 100% par ORPAR et au capital de 1 euro. Le premier exercice présente une durée exceptionnelle de 6 mois couvrant la période du 22 septembre 2021 au 31 mars 2022.

Domaines d'Orion Holding a procédé en date du 6 janvier 2022 à l'acquisition de 95% des titres de participation de la SCEA Château Mirebeau, domaine viticole dans le bordelais situé à Martillac pour un montant total de 5,3 millions d'euros : 4,5 millions d'euros de prix d'acquisition (dont 288,7 milliers d'euros de frais) et 0,8 millions d'euros en remboursement de comptes courants. Cet investissement réalisé par Domaines d'Orion Holding a été financé par Orpar par voie de compte courant d'associé.

1.4 Convention de compte courant Rémy Cointreau

Le 31 mars 2015, ORPAR a signé une convention de compte courant portant sur une avance de 60 M€, rémunérée aux taux de 1,25 % avec sa filiale Rémy Cointreau pour une durée maximale de 3 ans. Le 30 mars 2018, cette convention a fait l'objet d'un avenant renouvelé pour 3 ans avec un taux de rémunération revu à la baisse, passant de 1,25 % à 0,60 %.

Conformément aux clauses de la convention, le solde du compte courant, d'un montant de 20 M€, a fait l'objet d'un remboursement le 7 avril 2021.

1.5 Achat d'actions Remy COINTREAU

Le 24 février 2022, Orpar a procédé à un achat de gré à gré de 80.500 actions Rémy Cointreau SA auprès de Fine Champagne Investissement au prix unitaire de 172 € soit un total décaissé de 13.846 k€.

1.6 Achat d'actions Récopart

Les 29 janvier et 26 février 2021, ORPAR avait acquis 119 039 actions Récopart auprès d'actionnaires minoritaires pour une somme de 17 865 K€, avec un règlement en deux temps. Le versement du solde relatif à l'acquisition de ces actions est intervenu en juin 2021 pour un montant de 6,165 millions d'euros.

Le 28 février 2022, Orpar a de nouveau acquis auprès d'actionnaires minoritaires 50.000 actions Récopart pour 9.619 K€, avec un paiement en deux échéances, un acompte de 4 814 k€ à la signature et le versement du solde en juin 2022.

Au 31 mars 2022, Orpar détient 72,62% de Récopart.

1.7 Impacts du conflit russo-ukrainien

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux états ont une incidence sur l'économie mondiale et sont susceptibles de constituer un événement majeur de l'exercice. Néanmoins, ni la société ni ses filiales et participations n'enregistrent d'impacts significatifs liés à ces événements dans leurs comptes clos le 31 mars 2022. L'évolution de cette situation conjoncturelle fera l'objet d'une attention particulière au cours du prochain exercice.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2022

En date du 22 juillet 2022, Andromède a apporté à Orpar la totalité de ses 601.562 actions Rémy Cointreau, représentant 1,18 % du capital, pour une valeur d'apport de 94.265 k€.

En rémunération de cet apport, Orpar a procédé le même jour à une augmentation de capital, par voie d'émission de 102.317 actions nouvelles entièrement au bénéfice d'Andromède, pour une valeur de 1.637 k€, assortie d'une prime d'apport de 92.628 k€.

Le capital d'Orpar s'élève donc désormais à 63.290.560 euros et est composé de 3.955.660 actions de 16 € de valeur nominale.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Conventions comptables générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG complété des règlements subséquents).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

3.2 Changement de méthode et comparabilité des exercices

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées n'ont pas été modifiées d'un exercice à l'autre. Par conséquent, les exercices sont comparables sans retraitement.

3.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend les éléments suivants :

- Le prix d'achat ;
- Les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Dépréciation

Les immobilisations sont dépréciées lorsqu'il existe des indices de perte de valeur et que leurs valeurs nettes comptables deviennent significativement supérieures à leurs valeurs actuelles, déterminées sur la base de la plus haute estimation entre la valeur de marché et la valeur d'usage.

3.4 Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition de titres de participation. Ces frais sont intégrés au coût de revient des titres et fiscalement déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (CGI art. 209- VII).

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspectives de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique, cours de bourse s'il est disponible ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

3.5 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés à l'actif et sont repartis sur la durée de l'emprunt.

3.7 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

3.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

3.9 Divers

Les autres composantes du bilan et du compte de résultat sont évaluées et présentées selon les normes comptables généralement admises.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en K€	Au 31/03/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/03/2022
Autres postes d'immobilisation incorporelles					
Total 1 Incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains	8				8
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Total 2 Corporelles	8	0	0	0	8
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	8	0	0	0	8

Pas de mouvement sur l'exercice.

4.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en K€	Au 31/03/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/03/2022
Autres immobilisations incorporelles				
Total 2	0	0	0	0
Terrains				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Total 2	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Pas de mouvement sur l'exercice.

4.2 **Immobilisations financières**

Chiffres exprimés en K€	Valeur Brute au 31/03/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/03/2022	Dépréciation	Valeur Nette au 31/03/2022
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	649 696	23 511		673 207		673 207
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	4 486			4 486		4 486
TOTAL	654 182	23 511	0	677 693	0	677 693

ORPAR

L'augmentation des titres de participation correspond à :

- ✓ l'acquisition de 50 000 actions Récopart auprès des actionnaires minoritaires en février 2022 pour 9 619 K€ (dont 10 K€ de droits d'enregistrement).
- ✓ l'acquisition de 80 500 actions Rémy Cointreau auprès des actionnaires minoritaires en février 2022 pour 13 892 K€ (dont 46 K€ de droits d'enregistrement).
- ✓ la création de la société Domaines d'Orion Holding au capital de 1€

Les autres immobilisations financières s'élèvent à 4 486 K€ et correspondent au mali technique de fusion (réalisée en en 2013 avec la société GCP) affecté aux titres Rémy Cointreau en application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

4.3 Etat des échéances des créances

Au 31 mars 2022, les créances détenues par la société se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	4 486	0	4 486
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 486		4 486
ACTIF CIRCULANT :	61 840	61 840	0
Clients			
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses			
Groupe et associés	61 610	61 610	
Débiteurs divers	220	220	
Charges constatées d'avance	10	10	
TOTAL	66 326	61 839	4 486

Les autres créances sont composées principalement des éléments suivants :

- ✓ compte courant Rémy Cointreau pour 1 K€
- ✓ compte courant Récopart pour 52 880 K€
- ✓ compte courant Beaugard Holding pour 3 234 K€
- ✓ compte courant SCI Domaines d'Orion pour 3 K€
- ✓ compte courant Domaines d'Orion Holding pour 5 493 K€
- ✓ créances MMI et Roma Finance pour 220 K€

Les charges constatées d'avance sont constituées de primes d'assurance et de frais bancaires à hauteur de 10 K€.

4.4 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en K€	Au 31/03/2022	Au 31/03/2021
Intérêts courus Roma Finance	15	15
Intérêts courus sur placement à court terme		118
Produits à recevoir		8
Clients – Factures à établir		
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	15	142

4.5 Prime de remboursement de l'emprunt obligataire

La prime de remboursement de l'emprunt obligataire est amortie de façon linéaire sur la durée de l'emprunt :

en K€	Montant brut en K€	Amortissement au 31/03/2021	Amortissement de l'exercice	Amortissement au 31/03/2022	Prime de remboursement nette au 31/03/2022
OEA échéance 06/2024	3 526	1 923	512	2 435	1 091
TOTAL	3 526	1 923	512	2 435	1 091

4.6 Frais d'émission d'emprunts à étaler

Les frais d'émission d'emprunt à étaler sont amortis de façon linéaire sur la durée de l'emprunt :

en K€	Montant brut	Amortissement au 31/03/2021	Amortissement de l'exercice	Amortissement au 31/03/2022	Frais d'émission d'emprunt net au 31/03/2022
Coût de rachat des OEA 2017	36 488	19 981	5 285	25 266	11 222
Frais émission emprunt 06/2024	1 707	922	243	1 165	542
TOTAL	38 195	20 903	5 528	26 431	11 764

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capitaux propres

En K€	31-mars-21	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	31-mars-22
Capital social	61 653				61 653
Prime d'émission et de fusion	34 840				34 840
Réserve légale	6 848				6 848
Report à nouveau (créditeur)	323 045	3 571			326 616
Résultat exercice (bénéfice)	25 458	-25 458	38 706		38 706
Provisions réglementées	69			28	97
TOTAL	451 913	-21 887	38 706	28	468 761

Au 31 mars 2022, le capital social de la société est constitué de 3 853 343 actions, d'une valeur nominale de 16 €.

La variation des capitaux propres résulte :

- ✓ De la distribution d'un dividende de 5,68 € par action soit 21 887 K€ et à l'affectation du solde du résultat de l'exercice 2020/2021 de 3 571 K€ en report à nouveau suite à la décision de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2021 ;
- ✓ Du résultat de l'exercice pour 38 706 K€ ;
- ✓ De la variation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires) pour 28 K€.

5.2 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.2.1 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Dotations	Reprises	Au 31/03/2022
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL	0	0	0	0

Néant.

5.2.2 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Dotations	Reprises	Au 31/03/2022
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	0	0	0	0

néant

5.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations et autres dépréciations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Dotations	Reprises	Au 31/03/2022
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Autres dépréciations	220			220
TOTAL	220	0	0	220

Les autres dépréciations correspondent à la dépréciation des avances et prêts accordés à MMI et Roma Finance.

5.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	203 526		203 526	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	0	0		
à plus d'1 an à l'origine	97 737	69 955	27 783	
Emprunts et dettes financières divers	877	877		
Fournisseurs et comptes rattachés	267	267		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11	11		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	0	0		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 805	4 805		
Groupe et associés				
Autres dettes	38	38		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	307 262	75 953	231 309	

Le 20 juin 2017 la société ORPAR a émis un emprunt obligataire échangeable en actions existantes Rémy Cointreau (OEA) pour un montant de 200 millions d'euros. Le produit de cette émission a permis de financer le rachat de 1 687 obligations émises par la société en février 2015, pour un montant total de 205,1 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de l'échangeable sont les suivantes :

- ✓ 2 000 obligations émises au pair
- ✓ Valeur nominale des obligations : 100 000 euros
- ✓ Prime de remboursement à maturité : 1,7632 % (Remboursement à 101,7632 % du pair)
- ✓ Maturité 7 ans
- ✓ Zéro coupon
- ✓ Taux de rendement annuel : 0,25 %
- ✓ L'obligation est cotée sur le marché Euro MTF Market (Bourse du Luxembourg)
- ✓ Obligation de placer 2 098 815 actions soit 150 % des actions Rémy Cointreau en compte séquestre ;
- ✓ Seuil de protection des porteurs d'obligations en cas de paiements de dividendes par Rémy Cointreau fixé à 1,65 €

- ✓ Mode de remboursement : in fine
 - En numéraire avec une prime de remboursement de 1 763,18 € par obligation (101,7632 % du pair), soit un total de 3 526 359,65 €
 - En actions Rémy Cointreau avec une parité de 699,6053 actions pour 1 obligation de 100 000 euros nominal (cours d'échange de 144,20 €) soit 1 399 210 actions théoriques (une soultte en espèces sera versée pour la partie décimale)
- ✓ Combinaison possible des 2 moyens de paiement (numéraire et/ou actions)
- ✓ Remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou des porteurs d'obligations à partir du 20 juin 2022 si le cours de l'action dépasse 130 % du montant de la prime de conversion initiale. Une communication a été adressée le 9 mai 2022 aux porteurs d'obligations, leur rappelant cette possibilité de remboursement anticipé ; aucune demande de remboursement n'a été reçue.

Le 20 juin 2017, les 13 obligations restantes sur l'émission de février 2015 ont été remboursées de la façon suivante :

- ✓ 8 obligations ont fait l'objet d'une demande de conversion entre le 24 juillet et le 24 août 2017, pour une valeur totale de 897 K€ ;
- ✓ 5 obligations ont été remboursées le 5 septembre 2017 en application de la clause « clean-up call » pour un montant de 507 K€.

Le coût total du rachat des 1 700 obligations émises en février 2015 s'est élevé à 36 488 K€ et est considéré comme entrant dans la définition du coût de renégociation d'un emprunt. Il a donc été intégralement comptabilisé à l'actif et étalé sur 7 ans soit la durée du nouvel emprunt obligataire.

Les frais d'émission de l'échangeable de 200 M€ se sont élevés à 1 707 K€ et ont été intégralement comptabilisés à l'actif du bilan au 31 mars 2018. Ils sont amortis sur 7 ans, durée de l'emprunt.

Les dettes financières diverses correspondent au compte courant avec la société Andromède pour 877 K€.

Les autres dettes correspondent aux fournisseurs débiteurs pour 38 K€.

5.4 Concours bancaires

Au 31 mars 2022, les concours bancaires utilisés par ORPAR s'élèvent à 293,9 M€. Ils s'analysent comme suit :

Nature	Principal (K€)	Echéance
Emprunt Obligataire (nominal)	200 000	06/2024
Lignes de crédits	52 900	2022
Emprunts	41 000	01/2025
	293 900	

Les concours bancaires non utilisés s'élèvent à 12,1 millions d'euros.

5.5 Prime sur option de vente « put »

La prime sur l'opération d'option sur actions souscrite auprès de la Société Générale (« Put ») a été enregistrée, pour un montant de 3,8 M€, dans un compte dédié au passif du bilan, « compte 5201 – Instruments financiers à terme ».

ORPAR

La somme mise à la disposition de la Société Générale, d'un montant de 23,8 M€, a été enregistrée en autres actifs financiers, parmi les valeurs mobilières de placement.

5.6 Charges à payer

Les charges à payer figurant dans les postes suivants du bilan s'élèvent à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253	217
Dettes fiscales et sociales	11	11
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 805	6 165
Autres dettes	38	8
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 107	6 401

Les dettes sur immobilisations correspondent au solde à payer aux actionnaires minoritaires pour 4 805 K€, à échéance de juin 2022, concernant l'acquisition d'actions Récopart.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2022 se ventile de la façon suivante :

En K€	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	CEE + Export	Total	Total
Prestations de services	61		61	15
Chiffre d'affaires	61		61	15

Néant.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 44 985 K€ et s'analyse de la façon suivante :

En K€	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS	46 217	32 896
Produits financiers de participations	45 669	32 326
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2	120
Autres intérêts et produits assimilés	546	451
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 232	1 201
Dotations financières aux amortissements et provisions	512	511
Intérêts et charges assimilées	720	691
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	44 985	31 695

Les produits financiers de participations correspondent :

- ✓ au dividende versé par Rémy Cointreau pour un montant de 36 471 K€
- ✓ au dividende versé par Récopart pour un montant de 9 198 K€.

Les produits des autres valeurs mobilières de placement et autres créances ainsi que les autres produits financiers correspondent principalement aux intérêts sur les comptes courants et prêts aux filiales.

Les dotations financières aux amortissements et provisions pour un montant de 511 K€ correspondent à l'amortissement, au 31 mars 2022, de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire émise le 20 juin 2017.

Les intérêts et charges assimilés correspondent :

- ✓ aux intérêts et commissions relatifs aux lignes de crédits et aux emprunts ;
- ✓ aux intérêts sur comptes courants.

6.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de (29) K€ s'analyse de la façon suivante :

En K€	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	29	25
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	29	25
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(29)	(25)

Les charges exceptionnelles correspondent à la dotation aux amortissements dérogatoires portant sur les frais d'acquisition des titres Récopart et Rémy Cointreau pour 29 K€.

6.4 IMPOT SUR LES BENEFICES

A compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2013, une convention d'intégration fiscale a été mise en place entre les sociétés Andromède et ORPAR. Chaque société détermine son résultat fiscal et sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. Seule Andromède reste redevable de l'impôt sur les sociétés au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Au 31 mars 2022, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est due.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Identité de la société mère consolidante

La société ORPAR est comprise dans le périmètre de consolidation du groupe Andromède, dont la société mère est Andromède SAS (siège social : 25 rue Balzac – 75008 PARIS / SIRET : 31007219400080).

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements financiers

Orpar a consenti à certains établissements financiers des promesses de nantissement d'actions Remy Cointreau, exerçables au cas où l'endettement financier de la société venait à représenter plus de 50 % de la valeur de marché du portefeuille de titres de participations.

7.2.2 Engagements d'achat d'actions Récopart

Les 21 et 22 juillet 2010, la Société a signé un accord portant sur l'intégralité des actions Récopart détenues par les minoritaires. Cet accord comprend une promesse d'achat assortie d'une promesse de vente réciproque et annule tous les accords précédents.

Un bénéficiaire est définitivement sorti le 31 août 2017.

7.2.3 Engagements d'achat d'actions Beauregard Holding

Au titre d'un pacte d'associés signé par la Société en date du 15 octobre 2020 concernant la société Beauregard Holding, la Société a consenti à l'actionnaire minoritaire de la société Beauregard Holding une promesse irrévocable d'achat portant sur l'intégralité de ses titres détenus dans la société Beauregard Holding.

La promesse d'achat pourra être exercée par le minoritaire à hauteur de 50% de ses titres pendant une période de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2026, de 30% de ses titres pendant une période de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2028 et de 20% de ses titres pendant une période de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2031, étant précisé que dans l'hypothèse où la promesse d'achat n'est pas exercée au cours de l'une des périodes, le nombre de titres pouvant être transféré lors de la période suivante sera augmenté des titres non transférés lors des périodes précédentes.

En complément, l'associé minoritaire pourra exercer la promesse pour la totalité de ses titres pendant un délai d'un mois à compter de la date de Cessation des Fonctions en cas de Départ Non Fautif, tels que ces termes sont définis dans le pacte.

7.2.4 Informations relatives à l'emprunt obligataire échangeable en actions Rémy Cointreau

Selon les termes de l'opération indiquée dans la Note 3, le remboursement de l'emprunt obligataire en actions Rémy Cointreau est liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Rémy Cointreau. Ainsi, si le cours de l'action Rémy Cointreau dépasse le seuil de 146,74 € avant la maturité de l'emprunt, les obligataires auront la possibilité de demander l'échange de leurs obligations contre des actions Rémy Cointreau. La société ORPAR devrait alors livrer un nombre potentiel de 1 399 210 actions Rémy Cointreau.

Dans le prospectus déposé auprès de la Bourse du Luxembourg lors de l'émission de l'emprunt obligataire en février 2015, la société ORPAR a fait part de son intention d'utiliser environ 80 % des

fonds levés pour l'acquisition, sur le marché d'actions Rémy Cointreau déjà existantes. Au 31 mars 2022, la société a acquis sur le marché 1 256 659 actions Rémy Cointreau pour un total de 93,4 M€ et converti le dividende Rémy Cointreau au titre des exercices 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2019/2020 pour un total de 1 256 120 actions représentant un total de 111,0 M€.

Cet emprunt est conditionné par le respect d'un ratio « Dettes financières nettes < 50 % Valeur des actifs ». Au 31 mars 2022, ce ratio est respecté.

7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires facturés par les commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes est de 17 K€ pour l'exercice 2021/2022.

7.4 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Aucune rémunération n'est allouée aux organes de direction au titre de l'exercice 2021/2022.

7.5 Effectif employé pendant l'exercice

Néant

7.6 Tableau des filiales et participations au 31 mars 2022

Dénomination Siège social	Capital		QP capital	VB des titres	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Date fin exercice
	Capitaux propres	Dividende					
				VN des titres	Cautions		
FILIALES (plus de 50 %)							
RECOPART SA (en milliers d'euros)	130 174	72,62		176 529	52 880		31/03/2022
Carrefour Molière 49124 Saint Barthélemy D'anjou	11 362			176 529		-13 387	
Beauregard Holding (en milliers d'euros)	3 415	90,90		3 450	3 234	6	31/03/2022
25 rue Balzac 75008 Paris	19	0		3 450		-110	
Domaine d'Orion Holding (en euros)	1	100		1	5 492 797	0	31/03/2022
25 rue Balzac 75008 Paris	0	0		1		-31 315	
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)							
REMY COINTREAU SA (en millions d'euros)	82	38,70		493,23	1	1 313	31/03/2022
Rue Joseph Pataa -- 16100 Cognac	1 580			493,23		212	Comptes consolidés
AUTRES PARTICIPATIONS							

ORPAR
Société anonyme
au capital de 63.290.560 euros
Siège social : rue Joseph Pataa - ancienne rue de la Champagne
16100 COGNAC
R.C.S. ANGOULÊME 322 867 789

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022, le 28 septembre, à 8 heures, les actionnaires de la société Orpar, société anonyme, au capital de 63.290.560 €, dont le siège social est situé rue Joseph Pataa – ancienne rue de la Champagne, 16100 Cognac, immatriculée sous le numéro 322 867 789 RCS Angoulême (la "**Société**"), se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire au 25 rue Balzac, Paris (75008), sur convocation faite par le président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur François Hériard Dubreuil, président du Conseil d'Administration.

La société Andromède, représentée par Monsieur Elie Hériard Dubreuil, et Madame Gisèle Durand, actionnaires présents, représentant le plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, sont désignées comme scrutateurs.

Monsieur Franck Moisseron est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence permet de constater que la majorité requise par la loi est réunie et que l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

La société ACA NEXIA, commissaire aux comptes titulaire, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le président de l'assemblée dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la Société ;
- les copies des lettres de convocation à l'assemblée générale adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à l'assemblée générale, certifiée par le bureau, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatif au même exercice ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions préparés par le Conseil d'Administration ;

- la liste des actionnaires ;
- le projet des nouveaux statuts ;
- ainsi que les autres documents dont la communication est prévue par la réglementation applicable et notamment les articles L. 225-115, L. 225-116, L. 820-3, R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce.

Puis le président déclare que les documents et renseignements énoncés ci-dessus ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

Le président de l'assemblée rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé ;
- Démission de Monsieur François Hériard Dubreuil et nomination d'un nouvel administrateur ;
- Démission de Monsieur Marc Hériard Dubreuil et nomination d'un nouvel administrateur ;
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Madame Dominique Hériard Dubreuil ;
- Constatation de la démission des mandats d'administrateurs de Messieurs Glemet, Jones et Ivory en date du 2 juin 2014 ;
- Modifications statutaires ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Cette lecture terminée, le président donne lecture du rapport de gestion et de ses annexes et des rapports du commissaire aux comptes.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est alors abordé.

Le président de l'assemblée déclare se tenir à la disposition de l'assemblée générale pour fournir à ceux des membres qui le désirent, toutes explications et précisions nécessaires ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utiles de présenter.

Le président donne enfin lecture du texte des projets de résolutions puis passe la parole aux actionnaires.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le président de l'assemblée met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 et sur les comptes dudit exercice et du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, desquels il résulte un bénéfice de 38.706.281,62 € .

En application des dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale constate l'absence de charge et dépense non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2022)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice :	38.706.281,62 €
Dotation à la réserve légale :	0 €
Solde :	38.706.281,62 €
Report à nouveau antérieur :	326.616.389,38 €
Bénéfice distribuable de l'exercice :	365.322.671,00 €
Dividende de 9,05 € par action :	34.872.754,15 €
Report à nouveau :	330.449.916,85 €

Les montants des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenu réel	Dividende par action
2020/2021	21.886.988,24 €	21.886.988,24 €	5,68 €
2019/2020	19.382.315,29 €	19.382.315,29 €	5,03 €
2018/2019	31.096.478,01 €	31.096.478,01 €	8,07 €

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende perçu depuis le 1^{er} janvier 2018 est imposable à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire mais peut être imposé, sur option de l'actionnaire, au barème progressif. Dans ce dernier cas, le dividende est éligible à l'abattement mentionné à l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à l'ensemble des administrateurs. L'assemblée générale prend acte de ce que le commissaire aux comptes a établi ses rapports, conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Démission de Monsieur François Hériard Dubreuil et nomination d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration,

prend acte de la démission de Monsieur François Hériard Dubreuil de ses fonctions d'administrateur, en date de ce jour ;

décide de nommer, à la suite de la démission de Monsieur François Hériard Dubreuil :

Madame Caroline Bois, née le 11 avril 1976 à Paris (75014), demeurant 40 rue Lauriston 75116 Paris, en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de la première assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes clos au 31 mars 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Démission de Monsieur Marc Hériard Dubreuil et nomination d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration,

prend acte de la démission de Monsieur Marc Hériard Dubreuil de ses fonctions d'administrateur, en date de ce jour ;

décide de nommer, à la suite de la démission de Monsieur Marc Hériard Dubreuil :

Monsieur Elie Hériard Dubreuil, né le 29 septembre 1977 à Cognac, demeurant 19 Boulevard Henri IV, 75004 Paris,

en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de la première assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes clos au 31 mars 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Madame Dominique Hériard Dubreuil)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration,

prend acte de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Madame Dominique Hériard Dubreuil à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de nommer en remplacement de Madame Dominique Hériard Dubreuil :

Madame Marie-Amélie de Leusse, née le 4 janvier 1978 à Paris (75008), demeurant 14 Villa Scheffer 75116 Paris,

en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de la première assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes clos au 31 mars 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Constatation de la démission des mandats d'administrateurs de Messieurs Glemet, Jones et Ivory en date du 2 juin 2014)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, à titre de régularisation, constate la démission de leur mandat d'administrateur en date du 2 juin 2014 de :

- Monsieur François GLEMET,
- Monsieur David JONES, et
- Monsieur Brian IVORY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

(Modifications statutaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration,

Décide :

- De modifier l'article 11 des statuts de la Société afin de supprimer (i) l'obligation de détention d'actions de la Société par les administrateurs et (ii) la nomination des administrateurs par voie de roulement annuel, tel que suit :

« Article 11

La société est administrée par un conseil d'administration de trois à dix-huit membres. Toutefois, en cas de décès, de démission ou de révocation du Président du Conseil d'Administration et si le Conseil n'a pu le remplacer par un de ses membres, il peut nommer, sous réserve des dispositions de l'article L.225-24, un administrateur supplémentaire qui est appelé aux fonctions de Président.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil, le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de soixante-quinze ans, la proportion du tiers ci-dessus visé est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. »

- De modifier l'article 19 des statuts de la Société afin de supprimer l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant et par conséquent, supprimer les deuxième et onzième paragraphes de l'article 19, repris ci-dessous :

« Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement de démission ou de décès, sont nommés en même temps que le ou les titulaires pour la même durée. »

« En cas de démission du commissaire aux comptes titulaire, le commissaire aux comptes suppléant accède de plein droit aux fonctions de ce dernier pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 8 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.



Monsieur François Hériard Dubreuil
Président de séance



Andromède SAS, représentée par Monsieur Elie Hériard Dubreuil
Scrutateur



Madame Gisèle Durand -Scrutateur



Monsieur Franck Moisseron - Secrétaire

ORPAR

Société anonyme au capital de 63.290.560 euros

**Siège social : rue Joseph Pataa - ancienne rue de la Champagne
16100 COGNAC**

R.C.S. ANGOULEME 322 867 789

(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires afin de vous rendre compte notamment de l'activité de notre société durant l'exercice social clos le 31 mars 2022 et de ses perspectives d'avenir. A cette occasion les comptes dudit exercice seront soumis à votre approbation.

Les convocations à la présente assemblée vous ont été adressées dans les formes et les délais prévus par la loi et les statuts de la Société et tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires vous ont été communiqués ou tenus à votre disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthodes d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

(a) Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice

La Société s'est concentrée sur la gestion de sa participation dans Rémy Cointreau SA.

Au cours de l'exercice :

1.1 DIVIDENDES REMY COINTREAU

L'assemblée générale du 22 juillet 2021 de Rémy Cointreau SA a fixé le montant unitaire du dividende 2020 / 2021 à 1,85 € par action avec une mise en paiement au 1er octobre 2021.

La Société a perçu le 1^{er} octobre 2021 un montant de 36 471 K€.

1.2 DIVIDENDES RECOPART

L'assemblée générale du 28 juin 2021 de Récopart a fixé le montant unitaire du dividende 2020 / 2021 à 2,1 € par action.

La Société a perçu le 5 juillet 2021 un montant de 9 198 K€.

1.3 ACHAT D' ACTIONS RECOPART

Le 29 janvier et le 26 février 2021, la Société a acquis auprès d'actionnaires minoritaires 119 039 actions Récopart pour une somme de 17 865 K€ avec un règlement en deux temps, dont le versement du solde relatif à l'acquisition de ces actions est intervenu en juin 2021 pour un montant de 6,165 millions d'euros.

Le 28 février 2022, la Société a de nouveau acquis auprès d'actionnaires minoritaires 50 000 actions Récopart pour un montant de 9 619 K€, avec un paiement en deux échéances, à savoir un premier versement de 4 814 K€ à la date de signature du contrat de cession et le solde en juin 2022.

Au 31 mars 2022, la Société détient 72,62% de Récopart.

1.4 CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

La Société a procédé au changement de dénomination sociale de sa filiale « Domaines d'Orion Holding » en « Beaugard Holding » en date du 15 septembre 2021.

1.5 BEAUREGARD HOLDING

Le 19 mars 2021, la société Beaugard Holding a signé un contrat d'investissement avec la société SOCIETE CIVILE DES PRUCHES et Mesdames Jacqueline et Chantal Gardet, actionnaires de cette dernière. Cet accord porte sur le projet d'acquisition par SOCIETE CIVILE DES PRUCHES d'une superficie de 2 ha 16 de vignes situées en Champagne, pour un montant de deux millions huit cent huit mille euros (2.808.000€), financée notamment à travers la souscription par Beaugard Holding à une augmentation de capital réservée de la SOCIETE CIVILE DES PRUCHES, entraînant une prise de participation majoritaire par Beaugard Holding.

Cette opération a été conditionnée à la purge d'un droit d'information de la SAFER. Le délai ayant expiré le 16 juin 2021 sans intervention de la SAFER, le 6 juillet 2021 l'opération a été réalisée et financée par voie d'avance en compte courant de la part de la Société au profit de Beaugard Holding, d'un montant de 993 k€.

Au 31 mars 2022, la Société détient, via sa filiale Beaugard Holding, 66,93% de la SOCIETE CIVILE DES PRUCHES.

1.6 DOMAINES D'ORION HOLDING – SCI MIREBEAU

La Société a constitué le 22 septembre 2021 une nouvelle société dénommée « Domaines d'Orion Holding », sous forme d'une société par actions simplifiée avec un capital social d'un euro, qu'elle détient à 100%.

Le premier exercice est d'une durée exceptionnelle de 6 mois couvrant la période du 22 septembre 2021 au 31 mars 2022.

Domaines d'Orion Holding a signé une promesse synallagmatique de vente et d'achat sous conditions suspensives en date du 12 octobre 2021 concernant l'acquisition de 95% des titres de la société SCEA Château Mirebeau, propriétaire d'environ 5 hectares de vignes situées à Martillac (région Bordelaise). L'acquisition a été réalisée définitivement le 6 janvier 2022 pour un montant de 5, 3 M€ dont 4, 5 M€ de prix d'acquisition (dont 288,7 K€ de frais) et 0,8 M€ en remboursement des comptes courants des vendeurs. Cet investissement a été financé par la Société par voie de compte courant d'associé.

1.7 CONVENTION DE COMPTE COURANT REMY COINTREAU

Le 31 mars 2015, la Société a signé une convention de compte courant portant sur une avance de 60 M€, rémunérée au taux de 1,25%, avec sa filiale Rémy Cointreau SA pour une durée maximale de 3 ans.

Le 30 mars 2018, cette convention a fait l'objet d'un avenant renouvelé pour 3 ans avec un taux de rémunération revu à la baisse, passant de 1,25% à 0,60%.

Le 21 janvier 2019, cette avance a fait l'objet d'un remboursement partiel de 20 M€. Un second remboursement partiel de 20 M€ a été réalisé le 16 mars 2020.

Le 7 avril 2021, la société Rémy Cointreau SA a procédé, à l'échéance de la convention, au remboursement total du solde de 20 M€.

1.8 ACHAT D' ACTIONS REMY COINTREAU

Le 24 février 2022, la Société a procédé à un achat de gré à gré de 80 500 actions Rémy Cointreau SA auprès de Fine Champagne Investissement au prix unitaire de 172 € l'action, soit un montant total de 13 846 K€.

1.9 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux états ont une incidence sur l'économie mondiale et sont susceptibles de constituer un évènement majeur de l'exercice. Néanmoins, ni la Société ni ses filiales et participations n'enregistrent d'impacts significatifs liés à ces évènements dans leurs comptes clos au 31 mars 2022. L'évolution de cette situation conjoncturelle fera l'objet d'une attention particulière au cours du prochain exercice.

(b) Activité de la Société

Au 31 mars 2022, l'actif immobilisé s'élève à 677,7 M€ contre 654,2 M€ au titre de l'exercice précédent.

La participation de la Société s'élève à :

- 493,23 M€ dans Rémy Cointreau SA,
- 176,53 M€ dans Récopart,
- 3,45 M€ dans Beauregard Holding,
- 100 € dans la SCI Domaines d'Orion,
- 1 € dans Domaines d'Orion Holding.

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 469 M€ contre 452 M€. L'endettement bancaire s'établit à 298,4 M€, contre 310,6 M€ au 31 mars 2021.

Le chiffre d'affaires est de 0,06 M€ pour l'exercice contre 0,02 M€ pour l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à 6,3 M€ contre 6,2 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 45 M€ contre 31,7 M€. Les dividendes perçus des filiales et participations s'élèvent à 45,7 contre 32,3 M€ l'an dernier. Les charges d'intérêts s'élèvent à 0,7 M€ comme pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 0,03 M€ contre - 0,02 M€ pour l'exercice précédent.

La charge d'impôt sur les sociétés est nulle comme pour l'exercice clos au 31 mars 2021.

L'exercice se clôt sur un profit net de 38,7 M€ contre un profit de 25,5 M€ pour l'exercice précédent.

(c) Événements postérieurs à la clôture

Le 22 juillet 2022, Andromède a apporté à la Société la totalité de ses 601 562 actions Rémy Cointreau SA, représentant 1,18% du capital social de Rémy Cointreau SA, pour une valeur d'apport de 94 265 K€.

En rémunération de cet apport, la Société a procédé le jour même à une augmentation de capital, par voie d'émission de 102 317 actions nouvelles entièrement attribuées à Andromède d'une valeur de 1 637 K€, assortie d'une prime d'apport de 92 628 K€.

Le capital de la Société s'élève désormais à 63.290.560 euros et est composé de 3.955.660 actions de 16 € de valeur nominale.

(d) Principaux risques et incertitudes

Le principal risque pour les années à venir résiderait notamment dans une perte du chiffre d'affaires de Rémy Cointreau SA, tant au niveau de la Société qu'au niveau de ses filiales, lié aux tensions concurrentielles et au contexte économique mondial toujours très dégradé dont il est impossible d'appréhender l'impact et la durée.

(e) Perspectives d'avenir

La Société entend se concentrer sur (i) le développement de sa participation dans Rémy Cointreau SA et Récopart, en poursuivant notamment les achats d'actions Rémy Cointreau SA existantes et (ii) l'étude de projet d'investissements dans le secteur des vins et spiritueux.

2. ACTIVITE ET RESULTATS DE REMY COINTREAU

Rémy Cointreau a réalisé un **chiffre d'affaires consolidé** de 1 312,9 millions d'euros en 2021-22, en progression de +27,3% en organique¹ (soit +29,4% par rapport à 2019-20). Le Groupe a pleinement bénéficié de l'essor des nouvelles tendances de consommation, notamment la montée en gamme et le développement de la mixologie.

Le Résultat Opérationnel Courant s'est établi à 334,4 millions d'euros, soulignant une croissance exceptionnelle de +39,9% en organique (soit +56,9% par rapport à 2019-20). La **Marge Opérationnelle Courante** (25,5%) a ainsi enregistré une forte progression de +2,3 points en organique (soit +4,6 points par rapport à 2019-20), atteignant son plus haut historique.

Chiffres clés - en M€ (<i>sauf mention contraire</i>)	2021-22	2020-21	Variation Publiée	Variation organique	
				vs. 2020-21	vs. 2019-20
Chiffre d'affaires	1	1	+30,0%	+27,3%	+29,4%
Marge brute %	68,6	67,3	+1,3 pt	+1,5 pt	+2,1 pts
Résultat Opérationnel Courant	334,4	236,1	+41,6%	+39,9%	+56,9%
Marge Opérationnelle Courante (%)	25,5	23,4	+2,1 pts	+2,3 pts	+4,6 pts
Résultat net part du Groupe	212,5	144,5	+47,0%	+45,7%	86,0%
Résultat net part du Groupe hors ENR ²	228,1	148,2	+53,9%	+52,6%	82,4%
Marge nette hors ENR (%)	17,4	14,7	+2,7 pts	+2,9 pts	5,2 pts
BNPA part du Groupe (€)	4,21	2,89	+45,9%	-	-
BNPA part du Groupe hors ENR (€)	4,52	2,96	+52,8%	-	-
Ratio dette nette /EBITDA	0,79	1,33	-0,54	-	-

¹ Toutes références à "la croissance organique" correspondent à la croissance calculée à taux de change et périmètre constants

² ENR : éléments non récurrents

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT PAR DIVISION

En M€ (<i>sauf mention contraire</i>)	2021-22	2020-21	Variation Publiée	Variation organique vs. 2020-	Variation organique vs. 2019-
Cognac	323,0	221,0	+46,2%	+43,8%	+58,9%
Marge %	34,1%	30,1%	+4,0 pts	+4,2 pts	+6,1 pts
Liqueurs & Spiritueux	35,5	33,0	+7,4%	+10,6%	+16,5%
Marge %	10,6%	13,3%	-2,7 pts	-2,1 pts	-1,2 pt
S/total Marques du Groupe	358,4	254,0	+41,1%	+39,5%	+52,7%
Marge %	28,0%	25,8%	+2,1 pts	+2,4 pts	+4,3 pts
Marques Partenaires	-	(0,8)	-	-	-
Marge %	-	-	-	-	-
Frais holding	(24,0)	(17,1)	+40,4%	+39,9%	+19,2%
Total	334,4	236,1	+41,6%	+39,9%	+56,9%
Marge %	25,5%	23,4%	+2,1 pts	+2,3 pts	+4,6 pts

Cognac

Le **chiffre d'affaires** de la division **Cognac** a enregistré une croissance remarquable de +26,3% en organique en 2021-22 (+30,7% par rapport à 2019-20), intégrant une progression de +12,5% des volumes et un effet mix-prix de +13,8%. Ce dernier a bénéficié de la contribution croissante des qualités supérieures et intermédiaires (Club en Chine et 1738 aux Etats-Unis) et des augmentations de prix. L'ensemble des régions a contribué à cette excellente performance.

Le **Résultat Opérationnel Courant** a progressé de +43,8% en organique à 323,0 M€ (+58,9% par rapport à 2019/20), soit une progression organique de la marge de +4,2 pts à 34,1% (+6,1 pts par rapport à 2019-20). La très bonne progression de la marge brute (répartie de manière équilibrée entre effets volumes et mix-prix) et le fort levier opérationnel de la division ont ainsi largement absorbé l'augmentation significative des investissements en marketing et communication.

Liqueurs & Spiritueux

Le **chiffre d'affaires** de la division **Liqueurs & Spiritueux** a augmenté de +31,7% en organique en 2021-22 (+27,5% par rapport à 2019-20), intégrant une progression de +24,6% des volumes et un effet mix-prix de +7,1%. La division a notamment bénéficié de l'excellente performance de Cointreau, des Whiskies Bruichladdich et de la montée en puissance de The Botanist.

Le **Résultat Opérationnel Courant** s'est élevé à 35,5 M€, en progression organique de +10,6% (+16,5% par rapport à 2019/20). La marge opérationnelle courante s'établit à 10,6% (-2,1 pts en organique). Fort de son avance sur le plan stratégique, le Groupe a décidé de réinvestir une grande partie de ses gains en marge brute (+1,5 pt versus 2020-21 et +3,5 pts versus 2019-20) en marketing et communication afin d'accroître la notoriété et la désirabilité de ses marques (notamment Cointreau, The Botanist et les Whiskies Bruichladdich) et préparer la croissance de demain. En parallèle, le Groupe a maintenu un contrôle strict de ses coûts de structure.

Marques Partenaires

Le **chiffre d'affaires des Marques Partenaires** a enregistré une progression de +15,2% en organique en 2021-22 (+13,5% par rapport à 2019-20), notamment portée par des tendances favorables en Europe, leur premier marché.

Le **Résultat Opérationnel Courant** a atteint l'équilibre en 2021-22, contre une perte de -0,8 M€ en 2020-21.

RESULTATS CONSOLIDES

Le **Résultat Opérationnel Courant (ROC)** s'est élevé à 334,4 M€, en progression de +39,9% en organique (+41,6% en publié). Il bénéficie principalement de la croissance exceptionnelle du Résultat

Opérationnel Courant des Marques du Groupe (+39,5% en organique) et intègre une augmentation de 6,9 M€ des frais de holding dont 2,0 M€ de donation à la Fondation Rémy Cointreau et 4,9 M€ liés à des mesures de rétention à moyen et long terme, à l'épargne salariale et au plan d'actionnariat salarié.

Cette performance inclut également une **évolution favorable des devises** (+6,4M€), principalement liée à l'évolution favorable de la parité euro-yuan. Par ailleurs, le cours moyen de conversion euro-dollar s'est amélioré de 1,17 en 2020-21 à 1,16 en 2021-22 et le cours moyen d'encaissement (lié à la politique de couverture du Groupe) s'est élevé à 1,17 en 2021-22, stable par rapport à 2020-21.

Enfin, elle intègre un **effet défavorable du périmètre de consolidation** à hauteur de -2,4 M€, lié aux acquisitions de Brillet et de Telmont.

La **Marge Opérationnelle Courante** a ainsi enregistré une forte progression de +2,1 pts en publié à 25,5% (+2,3 pts en organique), atteignant son plus haut historique. Cette forte progression organique reflète :

- une progression de +1,5 pt (+2,1 pts par rapport à 2019-20) de la **marge brute** à 68,6% (son plus haut historique), portée par un effet mix-prix très favorable et une forte progression des volumes
- une excellente absorption des **coûts de structure** (ratio en baisse de 2,3 pts en organique)
- un renforcement **des investissements en marketing et communication** (ratio en hausse de 1,5 pt en organique) afin d'accroître le potentiel de croissance à moyen terme des marques
- un effet neutre des **devises** et défavorable du **périmètre** de consolidation (-0,2 pt)

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 320,3 M€, en progression de +35,8% en publié, après prise en compte de -14,1 M€ d'éléments non récurrents.

Le **résultat financier** s'est amélioré, passant de -14,6 M€ en 2020-21 à -13,2 M€ en 2021-22.

La **charge d'impôt** s'est élevée à 95,6 M€, soit un taux effectif de 31,1% (29,3% hors éléments non-récurrents), en nette amélioration par rapport à 2020-21 (35,1% en publié et 33,5% hors éléments non-récurrents). Cette évolution résulte principalement de la baisse du taux d'impôt en France et d'un effet mix géographique favorable.

Après prise en compte de la quote-part du résultat des entreprises associées, le **résultat net part du Groupe** s'est établi à 212,5 M€, en progression de +47,0% en publié (+45,7% en organique).

Hors éléments non récurrents, le résultat net part du Groupe est ressorti à 228,1 M€, en progression de +53,9% en publié (+52,6% en organique), soit une marge nette de 17,4% en progression de +2,7 points en publié (+2,9 points en organique).

Hors éléments non récurrents, le BNPA part du Groupe s'est élevé à 4,52€, en progression de +52,8% en publié.

La **dette nette** s'est établie à 353,3 M€, en hausse de 39,0 M€ par rapport au 31 mars 2021. En complément de la génération de *Free Cash-Flow*, cette évolution reflète principalement l'effet *non cash* de la conversion anticipée d'une partie de l'OCEANE pour un montant de 154,6 M€, compensé par le programme de rachat d'actions pour un montant de 169,5 M€ et le versement du dividende en numéraire à hauteur de 93,7 M€. Ainsi, le **ratio bancaire « dette nette/EBITDA »** s'est établi à 0,79 au 31 mars 2022 contre 1,33 au 31 mars 2021.

Le **retour sur capitaux employés (ROCE)** s'élève à 22,2% au 31 mars 2022, en progression de 5,1 pts (+4,9 pts en organique). L'amélioration significative de la profitabilité des Marques du Groupe a permis de compenser la poursuite des achats d'eau-de-vie stratégiques pesant sur les capitaux employés.

Le Conseil d'Administration de Rémy Cointreau proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui se réunira le 21 juillet 2022, la distribution **d'un dividende ordinaire de 1,85€ par action en numéraire** et d'un **dividende exceptionnel de 1,0€ par action** pour lequel il proposera un paiement

en numéraire ou en actions. Ce dividende traduit la forte confiance du Conseil et de l'équipe de direction dans les perspectives de croissance du Groupe.

PERSPECTIVES 2022-23

Parfaitement positionné pour profiter des nouvelles tendances de consommation et conforté par son avance sur son plan stratégique, **Rémy Cointreau aborde l'année 2022-23 avec confiance.**

Le Groupe entend poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie, centrée sur le développement de ses marques à moyen terme et portée par une **politique d'investissement soutenue en marketing et communication**. Il réaffirme sa volonté de continuer de gagner des parts de marché au sein du secteur des spiritueux d'exception et anticipe **une nouvelle année de forte croissance**. Rémy Cointreau prévoit notamment un **fort démarrage de son activité au 1^{er} trimestre** malgré une base de comparaison très élevée et un contexte marqué par la pandémie en Chine.

Bénéficiant d'un excellent *pricing power*, **l'amélioration de la Marge Opérationnelle Courante** sera portée par une solide **résilience de sa marge brute** en dépit d'un environnement inflationniste et par un **strict contrôle de ses coûts de structure**.

Le Groupe prévoit pour l'année un effet favorable de ses devises sur son Résultat Opérationnel Courant compris dans une fourchette de 30M€ à 40M€.

OBJECTIFS 2030

Au cours de l'année écoulée, Rémy Cointreau a bénéficié d'une consommation très soutenue, reflétant l'accélération structurelle des tendances de consommation observées depuis 2020 dans un contexte marqué par la pandémie : surperformance des qualités les plus haut-de-gamme, consommation à domicile, essor de la mixologie, développement du e-commerce ou encore l'intérêt croissant porté à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Rémy Cointreau réitère ses objectifs financiers et extra-financiers pour 2029-30.

Sur le plan financier, le Groupe vise **une marge brute de 72% et une Marge Opérationnelle Courante de 33%** (sur la base des taux et du périmètre 2019-20).

Dans le cadre de son plan « Exception Durable », le Groupe ambitionne une agriculture raisonnée pour l'ensemble des terroirs permettant l'élaboration de ses spiritueux ainsi qu'une **réduction de ses émissions carbone de 50% par bouteille d'ici 2030**. Une première étape en vue de l'ambition « **Net Zéro carbone** » en 2050.

Rémy Cointreau réaffirme son ambition de **devenir le leader mondial des spiritueux d'exception**.

3. PRESENTATION ET EXAMEN DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

3.1 PRESENTATION DU RESULTAT FISCAL ET CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

La Société affiche un déficit fiscal de 4 679 K€ au 31 mars 2022.

En application de l'article 223 *quater* du code général des impôts, la Société n'a encouru aucune dépense ou charge non déductible visée par l'article 39-4 dudit code et n'a donc supporté aucun impôt sur les sociétés supplémentaire à ce titre.

3.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

- Bénéfice de l'exercice :	38.706.281,62 €
- Dotation à la réserve légale :	0 €
- Solde :	38.706.281,62 €
- Report à nouveau antérieur :	326.616.389,38 €
- Bénéfice distribuable de l'exercice :	365.322.671,00 €
- Dividende de 9,05 € par action :	34.872.754,15 €
- Report à nouveau :	330.449.916,85 €

Les montants des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenu réel	Dividende par action
2020/2021	21.886.988,24 €	21.886.988,24 €	5,68 €
2019/2020	19.382.315,29 €	19.382.315,29 €	5,03 €
2018/2019	31.096.478,01 €	31.096.478,01 €	8,07 €

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende perçu depuis le 1^{er} janvier 2018 est imposable à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire mais peut être imposé, sur option de l'actionnaire, au barème progressif. Dans ce dernier cas, le dividende est éligible à l'abattement mentionné à l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Les comptes font l'objet des trois premières résolutions qui seront soumises à votre approbation et portent sur (i) l'approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (première résolution), (ii) l'affectation du résultat (deuxième résolution) et (iii) le quitus aux administrateurs (troisième résolution).

4. ENDETTEMENT ET DELAIS DE PAIEMENT

4.1 ENDETTEMENT

Le montant total des dettes de la Société s'élève à 307.262 K€ contre 320.847 K€ au 31 mars 2021.

Le montant des emprunts et dettes financières diverses s'élève globalement à 298.358 K€ contre 310.493 K€ au 31 mars 2021.

Les ratios d'endettement sont les suivants :

Ratios d'endettement	31.03.2022 (12 mois)	31.03.2021 (12 mois)
Endettement net/Capitaux propres	0,46	0,48
Endettement net/Total bilan	0,28	0,28

4.2 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de commerce, nous vous informons en *ANNEXE I* de la décomposition, conformément à ce qui a été établi par l'arrêté du 20 mars 2017, des

délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.1 PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS

Au 31 mars 2022, la Société détient des participations dans les sociétés suivantes :

Nom de la société	% du capital détenu		Chiffres d'affaires hors taxes		Résultats Net	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Rémy Cointreau SA	38,70%	39,04%	1 312,9 M€	1 010,2 M€	212,3 M€	144,3 M€
Récopart	72,62%	71,80%	0 €	0 €	13,4 M€	7,0 M€
Beauregard Holding	90,91%	100%	0,006 M€	0,4 M€	- 0,1 M€	-0,02 M€
Domaines d'Orion Holding	100%	-	0 €	-	- 0,03 M€	-

5.2 PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société n'a pris aucune nouvelle participation selon les seuils de prises de participation définis par l'article L233-6 du Code de Commerce, à l'exception de Domaines d'Orion Holding, comme mentionné ci-dessus.

6. INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

(a) Actions d'autocontrôle

La Société ne détient aucune action d'autocontrôle.

(b) Options et attribution gratuites d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été émise par la Société au cours de l'exercice. Il ne reste à ce jour aucune option non exercée au titre des plans antérieurs.

(c) Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital

L'article L 225-100 du Code de commerce fait désormais obligation d'ajouter au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été proposé à l'assemblée et/ou fait utilisation d'aucune délégation de cette nature.

7. MANDATAIRES SOCIAUX ET COMMISSAIRES AUX COMPTES (CAC)

(a) Mise en place d'une nouvelle gouvernance

Après une période au cours de laquelle les deuxième et troisième générations de la famille Hériard Dubreuil ont été impliquées conjointement dans la gestion d'Andromède et de ses filiales, en ce compris la Société, l'objectif est qu'à l'issue de l'assemblée générale d'Andromède qui approuvera les comptes clos le 31 mars 2022, la deuxième génération, actuels dirigeants de la Société, conserve un rôle actif mais non-opérationnel via sa participation au Conseil d'administration d'Andromède et c'est la troisième génération familiale qui assurera la direction de la Société et de ses filiales, en ce compris la Société.

Pour rappel, la Société a opté pour une concentration des pouvoirs sur la tête d'un Président-Directeur Général, que nous recommandons de conserver.

Dans le cadre de cette transition générationnelle susmentionnée quant à la direction de la Société, Messieurs François et Marc Hériard Dubreuil ont fait part de leur volonté de démissionner de leurs mandats au sein de la Société, et ce, au profit des nouveaux dirigeants appartenant à la troisième génération.

A ce titre, il vous sera proposé de procéder au remplacement de Messieurs François et Marc Hériard Dubreuil, de même que Madame Dominique Hériard Dubreuil dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale comme suit :

- Nomination de Madame Caroline Bois en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur François Hériard Dubreuil,
- Nomination de Madame Marie-Amélie de Leusse en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Dominique Hériard Dubreuil, et
- Nomination de Monsieur Elie Hériard Dubreuil en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc Hériard Dubreuil.

Au titre de leur mandat d'administrateur, ils ne percevraient pas de rémunération et seraient nommés pour une durée de 3 ans conformément aux statuts de la Société, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 mars 2025.

Par ailleurs, aux fins de régularisation du Kbis de la Société, le conseil décide à l'unanimité de proposer à l'assemblée, de constater la démission en date du 2 juin 2014 des mandats d'administrateurs de :

- Monsieur François GLEMET,
- Monsieur David JONES, et
- Monsieur Brian IVORY.

(b) Commissaire aux comptes

Pour rappel, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ACA Nexia arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 mars 2024.

(c) Liste des mandats et fonctions

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux actuels figure en *ANNEXE 2* du présent rapport.

(d) Rémunération des mandataires sociaux

La Société ayant des dirigeants communs avec une société cotée, elle est désormais tenue – conformément au nouvel article L 225-37-3 du Code de commerce – de fournir les informations relatives aux rémunérations et avantages de toute nature perçus par chacun des dirigeants concernés.

Celles-ci figurent en *ANNEXE 3* du présent rapport.

8. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Dans le prolongement des propositions de mise en place d'une nouvelle gouvernance et afin que celle-ci soit en conformité avec les dispositions statutaires de la Société, il vous sera proposé de modifier l'article 11 des statuts de la Société afin de supprimer (i) l'obligation de détention d'actions de la Société par ses administrateurs et (ii) le renouvellement des mandats d'administrateurs par voie de roulement annuel, tel que suit :

« Article 11

La société est administrée par un conseil d'administration de trois à dix-huit membres. Toutefois, en cas de décès, de démission ou de révocation du Président du Conseil d'Administration et si le Conseil n'a pu le remplacer par un de ses membres, il peut nommer, sous réserve des dispositions de l'article L.225-24, un administrateur supplémentaire qui est appelé aux fonctions de Président.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil, le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de soixante-quinze ans, la proportion du tiers ci-dessus visé est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. »

De plus, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant désormais requise que lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle (ie art. L 823-1 du Code de commerce en sa nouvelle rédaction issue de la loi dite Sapin 2), nous vous proposons de modifier l'article 19 des statuts de la Société afin de supprimer l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant et par conséquent, de supprimer les deuxième et onzième paragraphes de l'article 19, repris ci-dessous :

- *« Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement de démission ou de décès, sont nommés en même temps que le ou les titulaires pour la même durée. »*
- *« En cas de démission du commissaire aux comptes titulaire, le commissaire aux comptes suppléant accède de plein droit aux fonctions de ce dernier pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci. »*

9. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Commissaire aux comptes a établi un rapport sur les conventions réglementées en application de l'article L.225-38 du Code de Commerce et au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Nous vous demandons d'en approuver les termes.

10. ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a pas, au cours de l'exercice, effectué d'activité en matière de recherche et de développement.

11. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

11.1 INFORMATIONS SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La Société n'exploite aucune installation classée, susceptible de créer des risques importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement, figurant sur la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du code de l'environnement.

11.2 INFORMATIONS SUR L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE

Les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce relatives à l'obligation de communiquer des informations sur la manière dont les sociétés prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité ainsi que sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable, ne s'applique qu'aux sociétés dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'Etat. Ces seuils ne sont pas atteints à ce jour par la Société.

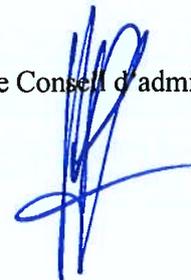
12. TABLEAU FINANCIER PRESENTANT LES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

Vous trouverez en **ANNEXE 4** au présent rapport, le tableau financier présentant les résultats des cinq (5) derniers exercices clos.

*
* *

Nous espérons que vous voudrez bien adopter l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration



Annexes

- Annexe 1 – Tableau récapitulatif des délais de paiement fournisseurs/clients
- Annexe 2 – Liste des mandats et fonctions de chacun des mandataires sociaux
- Annexe 3 – Rémunération des mandataires sociaux
- Annexe 4 – Tableau financier présentant les résultats des cinq derniers exercices clos

ANNEXE 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS/CLIENTS

	0 jour (indicatif)	Article D. 441-6 du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-6 du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	3	X					2	0	X					0
Montant total des factures concernées TTC - en €	6 805	7 122	0	0	0	7 122	0						0	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,9%	0,9%	0%	0%	0%	0,9%	X							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	X						-----Non applicable-----							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées														
Nombre de factures exclues	0						0							
Montant total des factures exclues TTC	0						0							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)														
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : - fin de mois - à réception de la facture						-----Non applicable-----							

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

**Monsieur François HÉRIARD
DUBREUIL**

Adresse professionnelle :
Andromède SAS,
25 rue Balzac
75008 Paris

Titulaire d'une Maîtrise ès Sciences de l'Université de Paris, d'un MBA de l'INSEAD et ancien élève de l'Institut d'œnologie de Bordeaux et de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris, Monsieur François Hériard Dubreuil a d'abord été au sein de Rémy Martin Président de 1984 à 1990, puis Directeur Général à compter de 2012.

Au sein d'OENEO, il a été Directeur Général Délégué jusqu'au 17 novembre 2014 puis Vice-Président du Conseil d'administration jusqu'en 2016.

Fonctions ou mandats en cours :

- Président du Conseil d'administration d'Andromède
- Président-Directeur général d'Orpar SA
- Représentant d'Orpar, président de Récopart SAS
- Censeur d'Oeneo SA
- Président de Financière de Nonac 2 SAS
- Président de la Fondation INSEAD.
- Président de la Fondation de l'Abbaye de Bassac
- Directeur de Rémy Concord Limited.
- Directeur de Rémy Pacifique Limited.
- Administrateur de Dynasty Fine Wines Group Limited

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Président non exécutif de Rémy Cointreau Amérique, Inc.
- Administrateur d'Oeneo SA.
- Président de Rémy Cointreau Services SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Joint Marketing Services SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Rémy Cointreau Libra SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Rémy Cointreau International Marketing Services SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Storeco SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, administrateur de Financière Rémy Cointreau SA/NV.
- Directeur de Rémy Cointreau South Africa PTY Limited.
- Représentant légal de Rémy Cointreau Shanghai Limited.
- Directeur de E. Rémy Rentouma Trading Limited.
- Directeur de Bruichladdich Distillery Company Limited.
- Directeur de Lochindaal Distillery Limited.
- Directeur de Port Charlotte Limited.
- Directeur de The Botanist Limited.
- Directeur de Rémy Cointreau UK Limited.
- Président de Mount Gay Distilleries Limited.
- Directeur de Rémy Cointreau International Pte Limited.
- Membre du conseil de surveillance de Rémy

-
- Cointreau Nederland Holding NV.
 - Président non exécutif de Rémy Cointreau USA Inc.
 - Président non exécutif de S&E&A Metaxa ABE.
 - Président de Rémy Cointreau USA.
 - Président du conseil d'administration de Rémy Cointreau SA.
 - Président du Directoire de Récopart.
 - Administrateur de Shanghai Shenma Winery Co Ltd.
 - Représentant permanent de Grande Champagne Patrimoine, présidente de MMI.
 - Président de Grande Champagne Patrimoine SAS.
 - Président de Financière de Nonac SAS.
 - Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, administrateur de Rémy Cointreau Aries SA.
 - Vice-président et directeur général délégué d'Oeneo SA.
 - Président du Directoire d'Andromède SAS.
 - Président de Vivelys SAS.
-

Madame Dominique HÉRIARD DUBREUIL

Adresse professionnelle :
Andromède SAS,
25 rue Balzac
75008 Paris

Diplômée en Relations Publiques de l'IRPCS, Mme Dominique Hériard Dubreuil est mandataire social de la société Rémy Cointreau depuis décembre 1991. Elle a été notamment président du conseil d'administration de Rémy Cointreau de 1998 à 2000, puis président du Directoire de 2000 à 2004.

Mme Dominique Hériard Dubreuil a été président du conseil d'administration de Rémy Cointreau (1) de 2004 à 2012. Mme Dominique Hériard Dubreuil est Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et Commandeur dans l'Ordre National du Mérite.

Fonctions ou mandats en cours

- Membre du conseil d'administration d'Andromède SAS
- Administrateur d'Orpar SA
- Administrateur de la Fondation 2e Chance.
- Membre du conseil de surveillance de Qivalio/EthiFinance.
- Président de E. Rémy Martin & C° SAS.
- Président de Cointreau SAS.
- Représentant de E. Rémy Martin & C° SAS, président de Domaines Rémy Martin SAS.
- Président de la Fondation Rémy Cointreau.
- Administrateur et président de Mount Gay Holding.

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Supervisory Director of Rémy Cointreau Nederland Holding NV.
 - Directeur général et membre du Directoire d'Andromède SAS.
 - Membre du conseil de surveillance d'Andromède SAS.
-

-
- Administrateur du comité Colbert.
 - Vice-président du conseil de surveillance de Wendel SA.
 - Administrateur de la Fondation de France.
 - Administrateur de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS).
 - Administrateur de Bolloré SE.
-

Monsieur Marc HÉRIARD DUBREUIL

Adresse professionnelle :

Andromède SAS,
25 rue Balzac
75008 Paris

Diplômé de l'ESSEC, Monsieur Marc Hériard Dubreuil a débuté au sein de General Food et Leroy Somer.

Il a ensuite été Président de Rémy Martin et de Rémy & Associés, Directeur Général de Rémy Cointreau de 1990 à 2000.

Il a été Président - Directeur Général d'OENEO du 7 octobre au 17 novembre 2014 puis Président du Conseil d'administration d'OENEO du 17 novembre au 30 septembre 2016. M. Marc Hériard Dubreuil est Président du Conseil d'administration de Rémy Cointreau depuis le 1^{er} octobre 2017.

Fonctions ou mandats en cours

- Directeur général d'Andromède SAS
- Vice-président, directeur général délégué et administrateur de Orpar SA
- Membre du comité de direction de Récopart SAS
- Censeur d'Oeneo SA
- Président de LVL2 SAS
- Président du conseil d'administration de Webster USA, Inc.
- Président non exécutif de Rémy Cointreau Amérique Inc.
- Président de Rémy Cointreau USA Inc.

Fonctions ou mandats échus au cours des cinq dernières années

- Président de Rémy Cointreau Services SAS.
 - Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Rémy Cointreau Libra SAS.
 - Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Rémy Cointreau International Marketing Services SAS.
 - Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Storeco SAS.
 - Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, administrateur de Financière Rémy Cointreau SA/NV.
 - Administrateur d'Oeneo SA.
 - Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Joint Marketing Services SAS.
 - Directeur général d'Andromède SA.
 - Membre du Directoire de Récopart SA.
-

-
- **Président de LVLf SAS.**
 - **Président du conseil d'administration d'Oeneo SA.**
 - **Membre du Directoire d'Andromède SAS.**
-

ANNEXE 3

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

François Hériard Dubreuil	2020/2021		2021/2022	
	dus	versés	dus	versés
- salaire de base versé par Andromède	39 864	39 864	235 045	235 045
- intéressement versé par Andromède	30 508	30 508	7 110	7 110
- rémunération des administrateurs versée par RC	42 000	37 800	28 000	28 000
- rémunération des administrateurs versée par Oeneo	8 210	10 444	8 210	8 210
- rémunérations des administrateurs versées par Andromède	15 000	15 000	15 000	15 000
- avantage nature voiture Andromede	6 325	6 325	6 016	6 016
- abondement actionariat			400	400
TOTAL REMUNERATIONS	141 906	139 940	299 781	299 781

Marc Hériard Dubreuil	2020/2021		2021/2022	
	dus	versés	dus	versés
- salaire de base versé par Andromède	39 825	39 825	41 473	41 473
- salaire de base versé par RC	0	0	251 370	251 370
- variable	0	0	138 488	138 488
- intéressement Andromede	5 194	5 194	7 110	7 110
- rémunération des administrateurs versée par RC	42 000	37 800	42 000	42 000
- rémunération des administrateurs versée par Oeneo	8 210	10 444	8 210	8 210
TOTAL REMUNERATIONS	95 229	93 263	488 651	488 651

Dominique Hériard Dubreuil	2020/2021		2021/2022	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération des administrateurs versée par Andromède	15 000	15 000	15 000	15 000
- rémunération des administrateurs versée par RC	45 000	40 050	45 000	45 000
- rémunération des administrateurs versée par Qivalio	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	72 000	67 050	72 000	72 000

ANNEXE 4

RESULTATS FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimé en €

Date d'arrêté	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	61 653 488	61 653 488	61 653 488	61 653 488	61 653 488
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 853 343	3 853 343	3 853 343	3 853 343	3 853 343
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	609 365	586 160	605 737	640 076	761 408
Résultat avant impôt, participation, dot.					
amortissements et provisions	44 775 076	31 521 908	58 015 041	71 261 789	26 163 254
Impôts sur les bénéfices				898 746	
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	6 068 794	6 063 604	6 077 949	4 925 643	(1 441 415)
Résultat net	38 706 282	25 458 304	51 937 092	65 437 400	27 604 669
Résultat distribué		21 886 988	19 382 315	31 096 478	11 983 897
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	11,62	8,18	15,06	18,26	6,79
Résultat après impôt, participation dot.amortissements et provisions	10,04	6,61	13,48	16,98	7,16
Dividende attribué		5,68	5,03	8,07	3,11
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

(1) Revenus de comptes courants, intérêts sur prêts et prestations de services (à l'exclusion des dividendes encaissés).

Orpar

Société Anonyme au capital de 63.290.560 €
Siège Social : rue Joseph Pataa - 16100 Cognac

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée Générale de la société Orpar,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Orpar relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par la société pour le suivi de la valeur des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

4.1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

4.2. Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

4.3. Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 septembre 2022

Le commissaire aux comptes



Aca Nexia
représenté par
Olivier Juramie

I. BILAN AU 31/03/2022

A. Bilan actif

En K€	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/03/2022	Net 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	8		8	8
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	673 207		673 207	649 696
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 486		4 486	4 486
ACTIF IMMOBILISE	677 702		677 702	654 191
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	61 830	220	61 610	75 840
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	23 803		23 803	23 803
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	45		45	20
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	10		10	13
ACTIF CIRCULANT	85 687	220	85 467	99 675
Frais d'émission d'emprunts à étaler	11 763		11 763	17 292
Primes de remboursement des obligations	1 091		1 091	1 603
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	776 243	220	776 023	772 761

B. Bilan passif

En K€	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel (dont versé :)	61 653	61 653
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 840	34 840
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	6 848	6 848
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	326 616	323 045
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	38 706	25 458
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	97	69
CAPITAUX PROPRES	468 761	451 914
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	203 526	203 526
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 737	110 872
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	877	45
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267	220
Dettes fiscales et sociales	11	11
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 805	6 165
Autres dettes	38	8
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	307 262	320 847
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	776 023	772 761

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2022

En K€	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	Exportation	Total	
Prestations de services	61		61	15
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	61		61	15
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				0
PRODUITS D'EXPLOITATION			61	15
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			782	699
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 528	5 528
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			6 311	6 228
RESULTAT D'EXPLOITATION			(6 251)	(6 212)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			46 217	32 896
Produits financiers de participations			45 669	32 326
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2	120
Autres intérêts et produits assimilés			546	451
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 232	1 201
Dotations financières aux amortissements et provisions			512	511
Intérêts et charges assimilées			720	691
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			44 985	31 695
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			38 735	25 483
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			29	25
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			29	25
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(29)	(25)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			46 278	32 912
TOTAL DES CHARGES			7 572	7 453
BENEFICE OU PERTE			38 706	25 458

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Données (en K€)	2021/2022	2020/2021
Résultat net	38 706	25 458
Amortissements et provisions (dotation-reprise)	29	25
Capacité d'autofinancement	38 735	25 483
Variation des créances d'exploitation	6 052	6 706
Variation des dettes d'exploitation	77	6 161
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6 129	12 867
Flux net de trésorerie généré par l'activité	44 863	38 350
Acquisition d'immobilisations incorporelles / corporelles	/	/
Acquisition d'immobilisations financières	-24 871	-40 858
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-24 871	-40 858
Dividendes versés	-21 887	-19 382
Remboursement d'emprunts	-13 135	42 881
Mouvements sur comptes courants	15 054	-20 969
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-19 968	2 529
Trésorerie clôture	23 848	23 823
Trésorerie ouverture	23 823	23 801
Variation de trésorerie	25	21

IV. ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7	5.1 CAPITAUX PROPRES	16
1.1 BEAUREGARD HOLDING - PRUCHES.....	7	5.2 ETAT DES PROVISIONS	16
1.2 DIVIDENDES REMY COINTREAU.....	7	5.2.1 Provisions pour risques.....	16
1.3 DOMAINES D'ORION HOLDING – CHATEAU MIREBEAU.....	7	5.2.2 Provisions pour charges.....	17
1.4 CONVENTION DE COMPTE COURANT REMY COINTREAU	7	5.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations et autres dépréciations	17
1.5 ACHAT D' ACTIONS REMY COINTREAU.....	8	5.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	18
1.6 ACHAT D' ACTIONS RECOPART	8	5.4 CONCOURS BANCAIRES	19
1.7 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN	8	5.5 PRIME SUR OPTION DE VENTE « PUT »	19
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2022	8	5.6 CHARGES A PAYER	20
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	21
3.1 CONVENTIONS COMPTABLES GENERALES.....	9	6.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	21
3.2 CHANGEMENT DE METHODE ET COMPARABILITE DES EXERCICES	9	6.2 RESULTAT FINANCIER	21
3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	9	6.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL	22
3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9	6.4 IMPOT SUR LES BENEFICES	22
3.5 CREANCES ET DETTES.....	10	7. INFORMATIONS DIVERSES	23
3.6 DETTES ET FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT	10	7.1 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	23
3.7 PROVISIONS.....	10	7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	23
3.8 NOTION DE RESULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL	11	7.2.1 Engagements financiers.....	23
3.9 DIVERS.....	11	7.2.2 Engagements d'achat d'actions Récopart	23
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	12	7.2.3 Engagements d'achat d'actions Beauregard Holding	23
4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	12	7.2.4 Informations relatives à l'emprunt obligatoire échangeable en actions Rémy Cointreau.....	23
4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice.....	12	7.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	24
4.1.2 Tableau des amortissements.....	13	7.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX	24
4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13	7.5 EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE	24
4.3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	14	7.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2022	25
4.4 PRODUITS A RECEVOIR	15		
4.5 PRIME DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE	15		
4.6 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS A ETALER.....	15		
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	16		

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Beaugard Holding - Pruches

La société ORPAR a décidé en date du 15 septembre 2021 de modifier la dénomination sociale de sa filiale et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « Beaugard Holding ».

Le 19 mars 2021, la société Beaugard Holding a signé un contrat d'investissement avec la SOCIETE CIVILE DES PRUCHES et Mesdames Jacqueline et Chantal Gardet, actionnaires de cette dernière. Cet accord porte sur le projet d'acquisition de vignes situées en Champagne, d'une superficie de 2 ha 16, pour un montant de deux millions huit cent huit mille euros (2.808.000 €), financée notamment par la souscription par Beaugard Holding à une augmentation de capital réservée de la SOCIETE CIVILE DES PRUCHES, entraînant une prise de participation majoritaire par Beaugard Holding.

Cette opération a été conditionnée à la purge d'un droit d'information de la SAFER. Le délai ayant expiré le 16 juin 2021 sans intervention de la SAFER, le 6 juillet, l'opération a été réalisée et financée par voie d'avance en compte courant de la part d'Orpar au profit de Beaugard Holding, pour un montant de 993 K€.

Au 31 mars 2022, Orpar détient via Beaugard Holding 66,93 % de la SC des Pruches.

1.2 Dividendes Rémy Cointreau

L'assemblée générale du 22 juillet 2021 de Rémy Cointreau a fixé le montant unitaire du dividende 2020 / 2021 à 1,85 € par action, avec une mise en paiement en numéraire au 1^{er} octobre 2021. ORPAR a perçu à ce titre 36 471 K€ euros le 1^{er} octobre 2021.

1.3 Domaines d'Orion Holding – Château Mirebeau

Orpar a procédé en date du 22 septembre 2021 à la création de la société Domaines d'Orion Holding sous la forme d'une SAS détenue à 100% par ORPAR et au capital de 1 euro. Le premier exercice présente une durée exceptionnelle de 6 mois couvrant la période du 22 septembre 2021 au 31 mars 2022.

Domaines d'Orion Holding a procédé en date du 6 janvier 2022 à l'acquisition de 95% des titres de participation de la SCEA Château Mirebeau, domaine viticole dans le bordelais situé à Martillac pour un montant total de 5,3 millions d'euros : 4,5 millions d'euros de prix d'acquisition (dont 288,7 milliers d'euros de frais) et 0,8 millions d'euros en remboursement de comptes courants. Cet investissement réalisé par Domaines d'Orion Holding a été financé par Orpar par voie de compte courant d'associé.

1.4 Convention de compte courant Rémy Cointreau

Le 31 mars 2015, ORPAR a signé une convention de compte courant portant sur une avance de 60 M€, rémunérée aux taux de 1,25 % avec sa filiale Rémy Cointreau pour une durée maximale de 3 ans. Le 30 mars 2018, cette convention a fait l'objet d'un avenant renouvelé pour 3 ans avec un taux de rémunération revu à la baisse, passant de 1,25 % à 0,60 %.

Conformément aux clauses de la convention, le solde du compte courant, d'un montant de 20 M€, a fait l'objet d'un remboursement le 7 avril 2021.

1.5 Achat d'actions Remy COINTREAU

Le 24 février 2022, Orpar a procédé à un achat de gré à gré de 80.500 actions Rémy Cointreau SA auprès de Fine Champagne Investissement au prix unitaire de 172 € soit un total décaissé de 13.846 k€.

1.6 Achat d'actions Récopart

Les 29 janvier et 26 février 2021, ORPAR avait acquis 119 039 actions Récopart auprès d'actionnaires minoritaires pour une somme de 17 865 K€, avec un règlement en deux temps. Le versement du solde relatif à l'acquisition de ces actions est intervenu en juin 2021 pour un montant de 6,165 millions d'euros.

Le 28 février 2022, Orpar a de nouveau acquis auprès d'actionnaires minoritaires 50.000 actions Récopart pour 9.619 K€, avec un paiement en deux échéances, un acompte de 4 814 k€ à la signature et le versement du solde en juin 2022.

Au 31 mars 2022, Orpar détient 72,62% de Récopart.

1.7 Impacts du conflit russo-ukrainien

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux états ont une incidence sur l'économie mondiale et sont susceptibles de constituer un événement majeur de l'exercice. Néanmoins, ni la société ni ses filiales et participations n'enregistrent d'impacts significatifs liés à ces événements dans leurs comptes clos le 31 mars 2022. L'évolution de cette situation conjoncturelle fera l'objet d'une attention particulière au cours du prochain exercice.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2022

En date du 22 juillet 2022, Andromède a apporté à Orpar la totalité de ses 601.562 actions Rémy Cointreau, représentant 1,18 % du capital, pour une valeur d'apport de 94.265 k€.

En rémunération de cet apport, Orpar a procédé le même jour à une augmentation de capital, par voie d'émission de 102.317 actions nouvelles entièrement au bénéfice d'Andromède, pour une valeur de 1.637 k€, assortie d'une prime d'apport de 92.628 k€.

Le capital d'Orpar s'élève donc désormais à 63.290.560 euros et est composé de 3.955.660 actions de 16 € de valeur nominale.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Conventions comptables générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG complété des règlements subséquents).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

3.2 Changement de méthode et comparabilité des exercices

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées n'ont pas été modifiées d'un exercice à l'autre. Par conséquent, les exercices sont comparables sans retraitement.

3.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend les éléments suivants :

- Le prix d'achat ;
- Les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Dépréciation

Les immobilisations sont dépréciées lorsqu'il existe des indices de perte de valeur et que leurs valeurs nettes comptables deviennent significativement supérieures à leurs valeurs actuelles, déterminées sur la base de la plus haute estimation entre la valeur de marché et la valeur d'usage.

3.4 Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition de titres de participation. Ces frais sont intégrés au coût de revient des titres et fiscalement déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (CGI art. 209- VII).

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspectives de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique, cours de bourse s'il est disponible ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

3.5 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés à l'actif et sont repartis sur la durée de l'emprunt.

3.7 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

3.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

3.9 Divers

Les autres composantes du bilan et du compte de résultat sont évaluées et présentées selon les normes comptables généralement admises.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en K€	Au 31/03/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/03/2022
Autres postes d'immobilisation incorporelles					
Total 1 Incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains	8				8
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Total 2 Corporelles	8	0	0	0	8
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	8	0	0	0	8

Pas de mouvement sur l'exercice.

4.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en K€	Au 31/03/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/03/2022
Autres immobilisations incorporelles				
Total 1	0	0	0	0
Terrains				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Total 2	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Pas de mouvement sur l'exercice.

4.2 Immobilisations financières

Chiffres exprimés en K€	Valeur Brute au 31/03/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/03/2022	Dépréciation	Valeur Nette au 31/03/2022
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	649 696	23 511		673 207		673 207
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	4 486			4 486		4 486
TOTAL	654 182	23 511	0	677 693	0	677 693

L'augmentation des titres de participation correspond à :

- ✓ l'acquisition de 50 000 actions Récopart auprès des actionnaires minoritaires en février 2022 pour 9 619 K€ (dont 10 K€ de droits d'enregistrement).
- ✓ l'acquisition de 80 500 actions Rémy Cointreau auprès des actionnaires minoritaires en février 2022 pour 13 892 K€ (dont 46 K€ de droits d'enregistrement).
- ✓ la création de la société Domaines d'Orion Holding au capital de 1€

Les autres immobilisations financières s'élèvent à 4 486 K€ et correspondent au mali technique de fusion (réalisée en en 2013 avec la société GCP) affecté aux titres Rémy Cointreau en application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

4.3 Etat des échéances des créances

Au 31 mars 2022, les créances détenues par la société se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	4 486	0	4 486
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 486		4 486
ACTIF CIRCULANT :	61 840	61 840	0
Clients			
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses			
Groupe et associés	61 610	61 610	
Débiteurs divers	220	220	
Charges constatées d'avance	10	10	
TOTAL	66 326	61 839	4 486

Les autres créances sont composées principalement des éléments suivants :

- ✓ compte courant Rémy Cointreau pour 1 K€
- ✓ compte courant Récopart pour 52 880 K€
- ✓ compte courant Beauregard Holding pour 3 234 K€
- ✓ compte courant SCI Domaines d'Orion pour 3 K€
- ✓ compte courant Domaines d'Orion Holding pour 5 493 K€
- ✓ créances MMI et Roma Finance pour 220 K€

Les charges constatées d'avance sont constituées de primes d'assurance et de frais bancaires à hauteur de 10 K€.

4.4 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en K€	Au 31/03/2022	Au 31/03/2021
Intérêts courus Roma Finance	15	15
Intérêts courus sur placement à court terme		118
Produits à recevoir		8
Clients – Factures à établir		
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	15	142

4.5 Prime de remboursement de l'emprunt obligataire

La prime de remboursement de l'emprunt obligataire est amortie de façon linéaire sur la durée de l'emprunt :

en K€	Montant brut en K€	Amortissement au 31/03/2021	Amortissement de l'exercice	Amortissement au 31/03/2022	Prime de remboursement nette au 31/03/2022
OEA échéance 06/2024	3 526	1 923	512	2 435	1 091
TOTAL	3 526	1 923	512	2 435	1 091

4.6 Frais d'émission d'emprunts à étaler

Les frais d'émission d'emprunt à étaler sont amortis de façon linéaire sur la durée de l'emprunt :

en K€	Montant brut	Amortissement au 31/03/2021	Amortissement de l'exercice	Amortissement au 31/03/2022	Frais d'émission d'emprunt net au 31/03/2022
Coût de rachat des OEA 2017	36 488	19 981	5 285	25 266	11 222
Frais émission emprunt 06/2024	1 707	922	243	1 165	542
TOTAL	38 195	20 903	5 528	26 431	11 764

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capitaux propres

En K€	31-mars-21	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	31-mars-22
Capital social	61 653				61 653
Prime d'émission et de fusion	34 840				34 840
Réserve légale	6 848				6 848
Report à nouveau (crédeur)	323 045	3 571			326 616
Résultat exercice (bénéfice)	25 458	-25 458	38 706		38 706
Provisions réglementées	69			28	97
TOTAL	451 913	-21 887	38 706	28	468 761

Au 31 mars 2022, le capital social de la société est constitué de 3 853 343 actions, d'une valeur nominale de 16 €.

La variation des capitaux propres résulte :

- ✓ De la distribution d'un dividende de 5,68 € par action soit 21 887 K€ et à l'affectation du solde du résultat de l'exercice 2020/2021 de 3 571 K€ en report à nouveau suite à la décision de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2021 ;
- ✓ Du résultat de l'exercice pour 38 706 K€ ;
- ✓ De la variation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires) pour 28 K€.

5.2 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.2.1 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Dotations	Reprises	Au 31/03/2022
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL	0	0	0	0

Néant.

5.2.2 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Dotations	Reprises	Au 31/03/2022
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	0	0	0	0

néant

5.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations et autres dépréciations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Dotations	Reprises	Au 31/03/2022
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Autres dépréciations	220			220
TOTAL	220	0	0	220

Les autres dépréciations correspondent à la dépréciation des avances et prêts accordés à MMI et Roma Finance.

5.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	203 526		203 526	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	0	0		
à plus d'1 an à l'origine	97 737	69 955	27 783	
Emprunts et dettes financières divers	877	877		
Fournisseurs et comptes rattachés	267	267		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11	11		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	0	0		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 805	4 805		
Groupe et associés				
Autres dettes	38	38		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	307 262	75 953	231 309	

Le 20 juin 2017 la société ORPAR a émis un emprunt obligataire échangeable en actions existantes Rémy Cointreau (OEA) pour un montant de 200 millions d'euros. Le produit de cette émission a permis de financer le rachat de 1 687 obligations émises par la société en février 2015, pour un montant total de 205,1 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de l'échangeable sont les suivantes :

- ✓ 2 000 obligations émises au pair
- ✓ Valeur nominale des obligations : 100 000 euros
- ✓ Prime de remboursement à maturité : 1,7632 % (Remboursement à 101,7632 % du pair)
- ✓ Maturité 7 ans
- ✓ Zéro coupon
- ✓ Taux de rendement annuel : 0,25 %
- ✓ L'obligation est cotée sur le marché Euro MTF Market (Bourse du Luxembourg)
- ✓ Obligation de placer 2 098 815 actions soit 150 % des actions Rémy Cointreau en compte séquestre ;
- ✓ Seuil de protection des porteurs d'obligations en cas de paiements de dividendes par Rémy Cointreau fixé à 1,65 €

- ✓ Mode de remboursement : in fine
 - En **numéraire** avec une prime de remboursement de 1 763,18 € par obligation (101,7632 % du pair), soit un total de 3 526 359,65 €
 - En **actions Rémy Cointreau** avec une parité de 699,6053 actions pour 1 obligation de 100 000 euros nominal (cours d'échange de 144,20 €) soit 1 399 210 actions théoriques (une soulte en espèces sera versée pour la partie décimale)
- ✓ **Combinaison** possible des 2 moyens de paiement (numéraire et/ou actions)
- ✓ Remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou des porteurs d'obligations à partir du 20 juin 2022 si le cours de l'action dépasse 130 % du montant de la prime de conversion initiale. Une communication a été adressée le 9 mai 2022 aux porteurs d'obligations, leur rappelant cette possibilité de remboursement anticipé ; aucune demande de remboursement n'a été reçue.

Le 20 juin 2017, les 13 obligations restantes sur l'émission de février 2015 ont été remboursées de la façon suivante :

- ✓ 8 obligations ont fait l'objet d'une demande de conversion entre le 24 juillet et le 24 août 2017, pour une valeur totale de 897 K€ ;
- ✓ 5 obligations ont été remboursées le 5 septembre 2017 en application de la clause « clean-up call » pour un montant de 507 K€.

Le coût total du rachat des 1 700 obligations émises en février 2015 s'est élevé à 36 488 K€ et est considéré comme entrant dans la définition du coût de renégociation d'un emprunt. Il a donc été intégralement comptabilisé à l'actif et étalé sur 7 ans soit la durée du nouvel emprunt obligataire.

Les frais d'émission de l'échangeable de 200 M€ se sont élevés à 1 707 K€ et ont été intégralement comptabilisés à l'actif du bilan au 31 mars 2018. Ils sont amortis sur 7 ans, durée de l'emprunt.

Les dettes financières diverses correspondent au compte courant avec la société Andromède pour 877 K€.

Les autres dettes correspondent aux fournisseurs débiteurs pour 38 K€.

5.4 Concours bancaires

Au 31 mars 2022, les concours bancaires utilisés par ORPAR s'élèvent à 293,9 M€. Ils s'analysent comme suit :

Nature	Principal (K €)	Échéance
Emprunt Obligataire (nominal)	200 000	06/2024
Lignes de crédits	52 900	2022
Emprunts	41 000	01/2025
	293 900	

Les concours bancaires non utilisés s'élèvent à 12,1 millions d'euros.

5.5 Prime sur option de vente « put »

La prime sur l'opération d'option sur actions souscrite auprès de la Société Générale (« Put ») a été enregistrée, pour un montant de 3,8 M€, dans un compte dédié au passif du bilan, « compte 5201 – Instruments financiers à terme ».

La somme mise à la disposition de la Société Générale, d'un montant de 23,8 M€, a été enregistrée en autres actifs financiers, parmi les valeurs mobilières de placement.

5.6 Charges à payer

Les charges à payer figurant dans les postes suivants du bilan s'élèvent à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253	217
Dettes fiscales et sociales	11	11
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 805	6 165
Autres dettes	38	8
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 107	6 401

Les dettes sur immobilisations correspondent au solde à payer aux actionnaires minoritaires pour 4 805 K€, à échéance de juin 2022, concernant l'acquisition d'actions Récopart.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2022 se ventile de la façon suivante :

En K€	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	CEE + Export	Total	Total
Prestations de services	61		61	15
Chiffre d'affaires	61		61	15

Néant.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 44 985 K€ et s'analyse de la façon suivante :

En K€	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS	46 217	32 896
Produits financiers de participations	45 669	32 326
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2	120
Autres intérêts et produits assimilés	546	451
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 232	1 201
Dotations financières aux amortissements et provisions	512	511
Intérêts et charges assimilées	720	691
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	44 985	31 695

Les produits financiers de participations correspondent :

- ✓ au dividende versé par Rémy Cointreau pour un montant de 36 471 K€
- ✓ au dividende versé par Récopart pour un montant de 9 198 K€.

Les produits des autres valeurs mobilières de placement et autres créances ainsi que les autres produits financiers correspondent principalement aux intérêts sur les comptes courants et prêts aux filiales.

Les dotations financières aux amortissements et provisions pour un montant de 511 K€ correspondent à l'amortissement, au 31 mars 2022, de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire émise le 20 juin 2017.

Les intérêts et charges assimilés correspondent :

- ✓ aux intérêts et commissions relatifs aux lignes de crédits et aux emprunts ;
- ✓ aux intérêts sur comptes courants.

6.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de (29) K€ s'analyse de la façon suivante :

En K€	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	29	25
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	29	25
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(29)	(25)

Les charges exceptionnelles correspondent à la dotation aux amortissements dérogatoires portant sur les frais d'acquisition des titres Récopart et Rémy Cointreau pour 29 K€.

6.4 IMPOT SUR LES BENEFICES

A compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2013, une convention d'intégration fiscale a été mise en place entre les sociétés Andromède et ORPAR. Chaque société détermine son résultat fiscal et sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. Seule Andromède reste redevable de l'impôt sur les sociétés au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Au 31 mars 2022, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est due.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Identité de la société mère consolidante

La société ORPAR est comprise dans le périmètre de consolidation du groupe Andromède, dont la société mère est Andromède SAS (siège social: 25 rue Balzac – 75008 PARIS / SIRET : 31007219400080).

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements financiers

Orpar a consenti à certains établissements financiers des promesses de nantissement d'actions Remy Cointreau, exerçables au cas où l'endettement financier de la société venait à représenter plus de 50 % de la valeur de marché du portefeuille de titres de participations.

7.2.2 Engagements d'achat d'actions Récopart

Les 21 et 22 juillet 2010, la Société a signé un accord portant sur l'intégralité des actions Récopart détenues par les minoritaires. Cet accord comprend une promesse d'achat assortie d'une promesse de vente réciproque et annule tous les accords précédents.

Un bénéficiaire est définitivement sorti le 31 août 2017.

7.2.3 Engagements d'achat d'actions Beaugard Holding

Au titre d'un pacte d'associés signé par la Société en date du 15 octobre 2020 concernant la société Beaugard Holding, la Société a consenti à l'actionnaire minoritaire de la société Beaugard Holding une promesse irrévocable d'achat portant sur l'intégralité de ses titres détenus dans la société Beaugard Holding.

La promesse d'achat pourra être exercée par le minoritaire à hauteur de 50% de ses titres pendant une période de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2026, de 30% de ses titres pendant une période de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2028 et de 20% de ses titres pendant une période de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2031, étant précisé que dans l'hypothèse où la promesse d'achat n'est pas exercée au cours de l'une des périodes, le nombre de titres pouvant être transféré lors de la période suivante sera augmenté des titres non transférés lors des périodes précédentes.

En complément, l'associé minoritaire pourra exercer la promesse pour la totalité de ses titres pendant un délai d'un mois à compter de la date de Cessation des Fonctions en cas de Départ Non Fautif, tels que ces termes sont définis dans le pacte.

7.2.4 Informations relatives à l'emprunt obligataire échangeable en actions Rémy Cointreau

Selon les termes de l'opération indiquée dans la Note 3, le remboursement de l'emprunt obligataire en actions Rémy Cointreau est liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Rémy Cointreau. Ainsi, si le cours de l'action Rémy Cointreau dépasse le seuil de 146,74 € avant la maturité de l'emprunt, les obligataires auront la possibilité de demander l'échange de leurs obligations contre des actions Rémy Cointreau. La société ORPAR devrait alors livrer un nombre potentiel de 1 399 210 actions Rémy Cointreau.

Dans le prospectus déposé auprès de la Bourse du Luxembourg lors de l'émission de l'emprunt obligataire en février 2015, la société ORPAR a fait part de son intention d'utiliser environ 80 % des

fonds levés pour l'acquisition, sur le marché d'actions Rémy Cointreau déjà existantes. Au 31 mars 2022, la société a acquis sur le marché 1 256 659 actions Rémy Cointreau pour un total de 93,4 M€ et converti le dividende Rémy Cointreau au titre des exercices 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2019/2020 pour un total de 1 256 120 actions représentant un total de 111,0 M€.

Cet emprunt est conditionné par le respect d'un ratio « Dettes financières nettes < 50 % Valeur des actifs ». Au 31 mars 2022, ce ratio est respecté.

7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires facturés par les commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes est de 17 K€ pour l'exercice 2021/2022.

7.4 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Aucune rémunération n'est allouée aux organes de direction au titre de l'exercice 2021/2022.

7.5 Effectif employé pendant l'exercice

Néant

